

Le 4 avril 2019

Gérard Chausset

4 rue de Marseille

33700 Mérignac

Adjoint au Maire de Mérignac

Président de la commission Transport de
Bordeaux Métropole

à

Madame la Préfète

région Nouvelle Aquitaine

2 Esp Charles de Gaulle

33000 Bordeaux

Madame la Préfète

Daté du 29 mars, un article du journal Sud Ouest annonce que l'aéroport de Bordeaux Mérignac atteindra plus de 10 millions de voyageurs d'ici 5 ans grâce aux investissements qu'il initie et aux projets de modernisation développés et apparemment validés par le Conseil de Surveillance. Parallèlement, dans sa course au développement et au business, l'aéroport va agrandir le parking P4 de 900 places avec en prévision 2000 places supplémentaires.

Suite à cet article et aux échanges que j'ai pu avoir notamment avec le Maire de Mérignac, je m'étonne des annonces faites et des dispositions prises par l'aéroport sans que les conséquences de sa très forte croissance (doublement en quelques années) soient réellement connues, évaluées et débattues. Ce sujet est très sensible, vous en conviendrez.

Si je ne remets pas en cause l'intérêt et l'utilité du transport aérien ainsi que l'attractivité qu'il génère pour l'agglomération pour autant le transport aérien fait aussi débat sur plusieurs points. D'abord, est-il nécessaire d'atteindre 10 millions de voyageurs? Sur quel base économique cet objectif est fixé ?

Je m'étonne ainsi qu'un tel développement, ne soit absolument pas débattu, ni avec les collectivités, ni avec les citoyens ou les associations. Sous prétexte de développement économique et d'attractivité, l'aéroport peut ainsi doubler sa capacité en quelques années sans débat ni information ! Il y a là un réel déficit démocratique.

Ce développement tel qu'il est annoncé par son directeur aura des conséquences et apportera des nuisances supplémentaires d'abord pour les riverains, sur le trafic routier, sur la pollution sonore et la pollution de l'air ainsi que sur la consommation d'eau et les rejets des eaux usées notamment.

Alors que le réchauffement climatique est à l'ordre du jour permanent de l'actualité, est-il légitime de répondre favorablement à toutes les sollicitations des compagnies aériennes pour desservir telle ou telle ville moyenne de l'Europe ? Aucune étude d'impacts de ce développement n'est aujourd'hui mise à la connaissance du public, d'ailleurs existe-t-elle ?

Par ailleurs la prolifération et l'extension des parkings à voitures sur le site posent question. En effet, certains aéroports sont déjà dotés de parkings en silos de plus de 3000 places, moins consommateur d'espace comme Toulouse Blagnac, ceci depuis 2011 ! A Mérignac, le parking silo est inconnu, l'aéroport préfère artificialiser les sols, moins onéreux ! D'autre part est-il souhaitable de continuer à développer toujours plus de parkings dans une logique purement commerciale de concurrence entre opérateurs privés et la société aéroportuaire pour capter la clientèle automobile alors que la collectivité va consacrer 80 millions d'euros pour amener le tramway jusqu'au terminal ! Il y a là un réel risque de fragiliser l'économie du tramway et de non sens écologique. Nous sommes dans le paradoxe le plus complet. Là également il n'y a aucune étude de faite sur les conséquences économiques et écologiques de ces choix.

Si l'aéroport veut exercer son droit au développement, cela nécessite un projet d'ensemble et des études d'impacts globales préalables sur les conséquences des choix envisagés. Un projet de cet ordre doit se faire en connaissance de cause, ce n'est pas le cas.

C'est pourquoi Madame la Préfète, je me permets de vous interpeller directement sur ce sujet.

Les choix envisagés sont-ils compatibles avec les infrastructures actuelles mais également avec l'environnement ? Le développement de l'aéroport doit être étudié, discuté, débattu et concerté. Quelle est la position des services de l'État sur ce dossier ? Y a t il une étude d'impact globale envisagée sur les différents aspects que j'ai cités ? Quels seront les avantages et les inconvénients et les coûts induits pour les collectivités ?

Dans l'attente, je demande Madame la Préfète que les projets d'extension des parkings soient suspendus ainsi que les projets d'investissements envisagés et qu'un débat public soit organisé s'appuyant sur des études indépendantes portées à connaissance du public.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Gérard Chausset
Adjoint au Maire de Mérignac
Président de la commission Transport de
Bordeaux Métropole

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.